

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



// Rapport
d'activité

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5



La Communauté d'Agglomération
de Marne & Gondoire

9

Fonctionnement & budget



21



Services communs/ressources

25

Aménagement & urbanisme



31



Développement économique,
tourisme & numérique

41

Environnement & cadre de vie



49



Musique & lettres

55

Sécurité, prévention & santé



61



Habitat

ÉDITO

Le changement d'année rime avec rapport d'activité. L'objectif de ce document est de vous fournir une vue d'ensemble, une rétrospective de l'année 2019.

Une intercommunalité est un orchestre. Chacun joue sa partition que cela soit les villes, les élus, les services de l'agglomération, et même les syndicats dits " techniques ". Le résultat est harmonieux, en tout cas sur le territoire de Marne et Gondoire. C'est une spécificité de ce territoire. Les accords peuvent toujours être plus travaillés, plus raffinés.

Il y a eu quelques mouvements parmi les élus et j'aimerais rendre hommage à ceux qui, même s'ils n'étaient pas conseillers communautaires, nous ont quittés durant cette année 2019. Une collectivité est une ruche d'abeilles actives pour le bien commun. Et beaucoup œuvrent dans l'ombre. C'est vrai pour les élus, pour les entreprises, pour les particuliers comme pour les associations.

En parlant d'abeilles, vous découvrirez que Marne et Gondoire a mis en place une action contre les nids de frelons asiatiques. Le sujet n'existait pas il y a quelques années et Marne et Gondoire a dû s'adapter. Être à l'écoute et modifier son organisation pour s'adapter aux besoins, c'est le défi de toutes les collectivités dans les années à venir.

Bonne lecture, bonne (re)découverte de Marne et Gondoire

Fidèlement,

Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*







LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres clés

/ La population de la communauté d'agglomération

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire créée en 2002 représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 103 782 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



51
ÉLUS



34%
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



13
MÉDIATHÈQUES

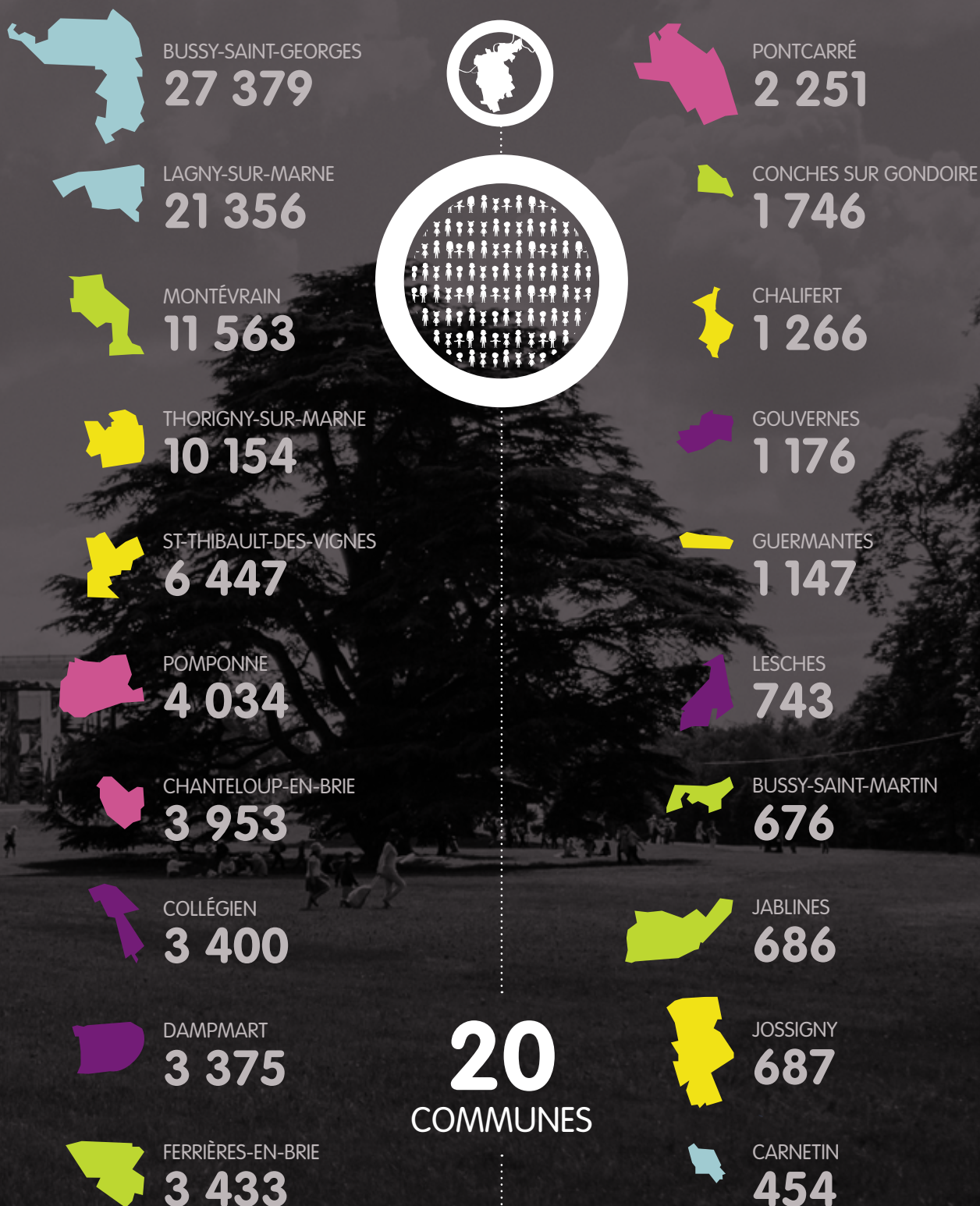


6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



20
COMMUNES

105 926
HABITANTS





FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Le budget 2018

/ Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites " d'intérêt communautaire ", afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire

En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*)

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui, validé et entré en application pour la période de 2012-2017, s'appuie sur un diagnostic complet incluant les aspects démographiques, sociaux et économiques et détermine un **programme d'actions coordonnées** dans l'ensemble des communes. La seconde phase du PLH est prévue fin d'année 2018 et se concentrera sur la **définition des orientations stratégiques**.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Accueil des gens du voyage

Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant "**l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**". À ce titre, la communauté d'agglomération a **réalisé une aire d'accueil** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2018, et en assure la gestion.

Tourisme

La notion de "**promotion du tourisme**" correspond aux actions de promotion et d'**animation locale du territoire** et figure désormais parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres. Suite au transfert de cette compétence réalisé dans le cadre de la loi NOTRe, celle-ci a été déléguée à l'**Office de Tourisme de Marne et Gondoire** en 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers se fait désormais à l'échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence "collecte"**, à savoir, l'ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d'apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence "traitement"** (*opérations de tri des recyclables secs et d'élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d'agglomération aura ainsi en charge : l'aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l'entretien et l'aménagement de cours d'eau ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences dites “ optionnelles ”, parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie

Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'**adduction** et de la **distribution** de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au **SMAEP** (*Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable*).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

Maison des Services Publics

Les Maisons des Services Publics ont pour mission d'**améliorer l'accessibilité et la qualité** des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le Moulin Russon*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer l'**attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou l'**aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire** et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences dites " facultatives ", c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidées de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 7 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la musique** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence " enseignement musical " ou avec les activités du **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**.

Développement numérique

La compétence " développement numérique " inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.

Espaces naturels et agricoles

Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement et la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la " trame bleue " du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire. Elle va également mener la conduite d'études et réaliser des actions d'animation dans le cadre des **PPEANP** ou de la **trame verte et bleue**, mettre en place une politique de sensibilisation, protection et éducation à l'environnement et à la biodiversité sur le territoire, préserver, restaurer et gérer des qualités paysagères de milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture

vont être mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire**. Elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I.)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire (*renouvellement de 15 PEI en 2019 remplacés par des bouches incendie*).



Santé

La communauté d'agglomération a achevé fin 2019 la **construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean**, ancien site de l'hôpital. Cette compétence a pour but de renforcer l'offre médicale et paramédicale du territoire et attirer les jeunes professionnels de santé.

Gestion des eaux pluviales urbaines

Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **Plan Local d'Urbanisme des communes** (*collecte, transport, stockage, régulation, traitement*) et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales et situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d'infiltration, etc. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d'eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.



DEPUIS
2019



Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre. En 2019, les **lignes 4, 7 et 12** ont permis de renforcer l'offre de bus dans le secteur nord-marne et les **lignes 13, 27 et 44** ont permis de développer une offre plus importante de dessertes des quartiers.

Sécurité

Depuis **février 2019**, une police intercommunale environnementale est déployée sur le territoire de Marne et Gondoire. Cette brigade rurale a été constituée pour **surveiller les espaces naturels du territoire** et venir en appui aux communes. Sous l'autorité de chaque maire et en complément de la police nationale ou de la gendarmerie, ils patrouilleront afin de **lutter contre les incivilités** : dépôts sauvages, circulation des motos et quads sur les chemins, mais aussi verbalisation des stationnements irréguliers.

DEPUIS
2019



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **51 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 12 octobre 2015.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



51 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



14 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / 15 BUREAUX
en 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi, les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Pierrette MUNIER
COLLÉGIEN	Edwige LAGOUGE
CONCHES SUR GONDOIRE	Frédéric NION
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOVERNES	Jean TASSIN
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL
	Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Jean-Marie JACQUEMIN
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Roland HARLE
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Thibaud GUILLEMET

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, Maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES MEMBRES DU BUREAU

CHANTELOUP-EN-BRIE



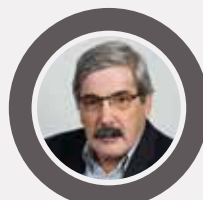
Pierrette MUNIER
1^{ère} vice-présidente
Personnel, budget
communautaire

Maire de
MONTÉVRAIN



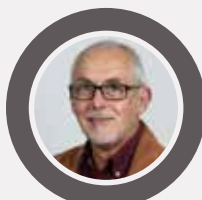
Christian ROBACHE
2^e vice-président
Mutualisation

Maire de
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Sinclair VOURIOT
3^e vice-président
Transports, requalification
Zones industrielles

Maire de
POMPONNE



Roland HARLE
4^e vice-président
Numérique

Maire de
DAMPMART



Laurent DELPECH
5^e vice-président
Eau et assainissement

COLLÉGIEN



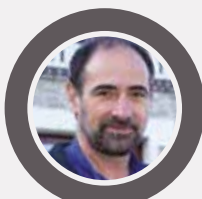
Edwige LAGOUGE
6^e vice-présidente
Enseignement musical
et Culture

Maire de
CONCHES SUR GONDOIRE



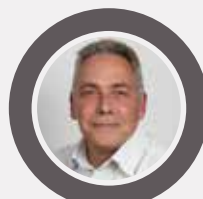
Frédéric NION
7^e vice-président
Sécurité et prévention

Maire de
CHALIFERT



Laurent SIMON
8^e vice-président, Politique
de la ville, aménagement des
bords de Marne

Maire de
JOSSIGNY



Patrick MAILLARD
9^e vice-président
Environnement
et agriculture

Maire de
CARNETIN



Pascal LEROY
10^e vice-président
Développement
économique

Maire de
THORIGNY-SUR-MARNE



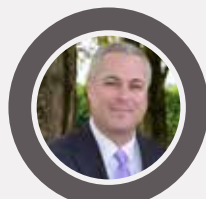
Thibaud GUILLEMET
11^e vice-président
Santé, Transition
énergétique, déchets

Maire de
FERRIÈRES-EN-BRIE



Mireille MUNCH
12^e vice-présidente
Filière sylvicole

Maire de
BUSSY-ST-GEORGES



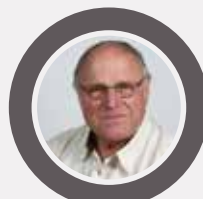
Yann DUBOSC
13^e vice-président
Habitat et Logement

Maire de
JABLINES



Jean-Michel BARAT
Île de loisirs de
Jablins

Maire de
BUSSY-SAINT-MARTIN



Patrick GUICHARD
Brosse, Gondoire
domaine de Rentilly

Maire de
LESCHES



Jean-Marie JACQUEMIN
Marais du refuge,
espaces Natura 2000

Maire de
GUERMANTES



Denis MARCHAND
Patrimoine bâti

Maire de
GOUVERNES



Jean TASSIN
Surveillance et interventions
relatives à l'environnement

LAGNY-SUR-MARNE



Jacques AUGUSTIN
Aménagement

Maire de
PONTCARRÉ



Tony SALVAGGIO
Délégué au SDIS



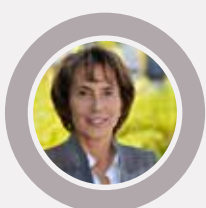
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



André AGUERRE
BUSSY-ST-GEORGES



Régine BORIES
BUSSY-ST-GEORGES



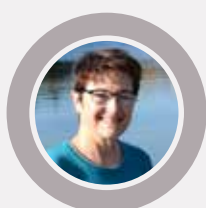
Chantal BRUNEL
BUSSY-ST-GEORGES



Jacques CANAL
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



Brigitte JARROT-TYRODE
BUSSY-ST-GEORGES



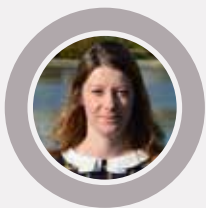
Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



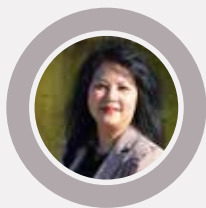
Eduardo RIHAN CYPEL
BUSSY-ST-GEORGES



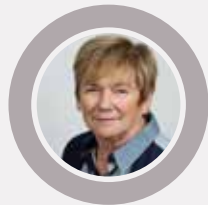
Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



Serge SITHISAK
BUSSY-ST-GEORGES



Thi Hong Chau VAN
BUSSY-ST-GEORGES



Monique CAMAJ
LAGNY-SUR-MARNE



Jacques-Edouard GREE
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



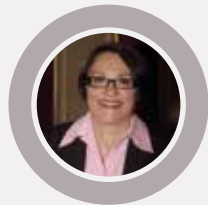
Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



Marielle POQUET-HELPER
LAGNY-SUR-MARNE



Annick POULLAIN
LAGNY-SUR-MARNE



Geneviève SERT
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



Christel HUBY
MONTÉVRAIN



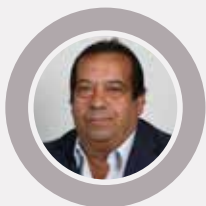
Vincent WEBER
MONTÉVRAIN



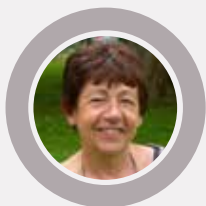
Martine LEFORT
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Claude VERONA
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Manuel DA SILVA
THORIGNY-SUR-MARNE



Liliane DEDIEU
THORIGNY-SUR-MARNE



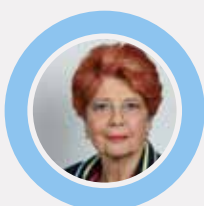
Gisèle QUENEY
THORIGNY-SUR-MARNE



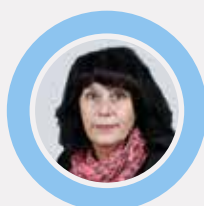
LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**



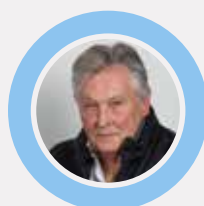
Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



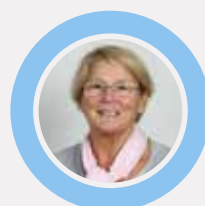
Madeleine COLLET
GOUVERNES



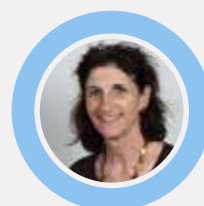
Françoise DARRAS
DAMPART



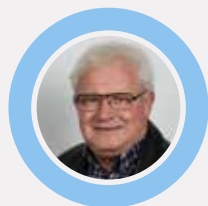
Hervé DENIZO
CARNETIN



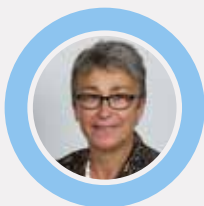
Denise FALOISE
JABLINES



Dominique FRANÇOISE
POMPONNE



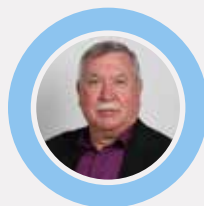
Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



Christine GIBERT
LESCHES



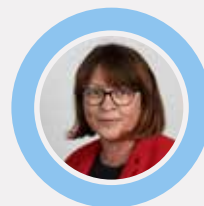
Nathalie LOPES
CHALIFERT



Marcel OULES
CHANTELOUP-EN-BRIE



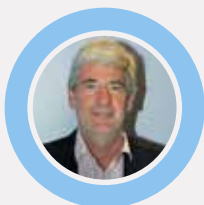
Marc PINOTEAU
COLLÉGien



Annie VIARD
GUERMANTES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



LE BUDGET 2018

Le budget 2018 est présenté par politique publique. L'exercice 2019 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2018

FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes
54 475 768,07 €

Produits des services
1 068 487,61 €

Dotation globale de fonctionnement
7 314 318 €

Autres participations
2 507 472,83 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Écoles de musique	5 011 953,69	19,61%
● Ressources	3 209 314,27	12,56%
● Déplacements	2 959 840,38	11,58%
● Environnement	2 111 363,22	8,26%
● Développement éco	2 417 847,43	9,46%
● Lecture publique	1 472 564,26	5,76%
● SDIS	1 370 829,00	5,36%
● Gestion du patrimoine	1 389 429,63	5,44%
● Culture	896 855,40	3,51%
● Centre aquatique	767 893,82	3,00%
● Eaux pluviales	918 574,58	3,59%
● OTMG	835 192,78	3,27%
● Dette	473 212,13	1,85%
● Habitat et logement	651 362,47	2,55%
● Aménagement	232 909,89	0,91%
● Politique de la ville	560 672,21	2,19%
● Élus	277 889,96	1,09%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000€.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La part de la taxe d'habitation (*acquittée par les ménages*) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités.

Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais un simple transfert fiscal. Cet impôt est appelé à disparaître prochainement.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2018

INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



RECETTES

Autofinancement
4 930 850,18 €

Subventions
3 609 103,74 €

Remboursement de TVA
3 714 659,57 €

Emprunt
9 000 000,00 €



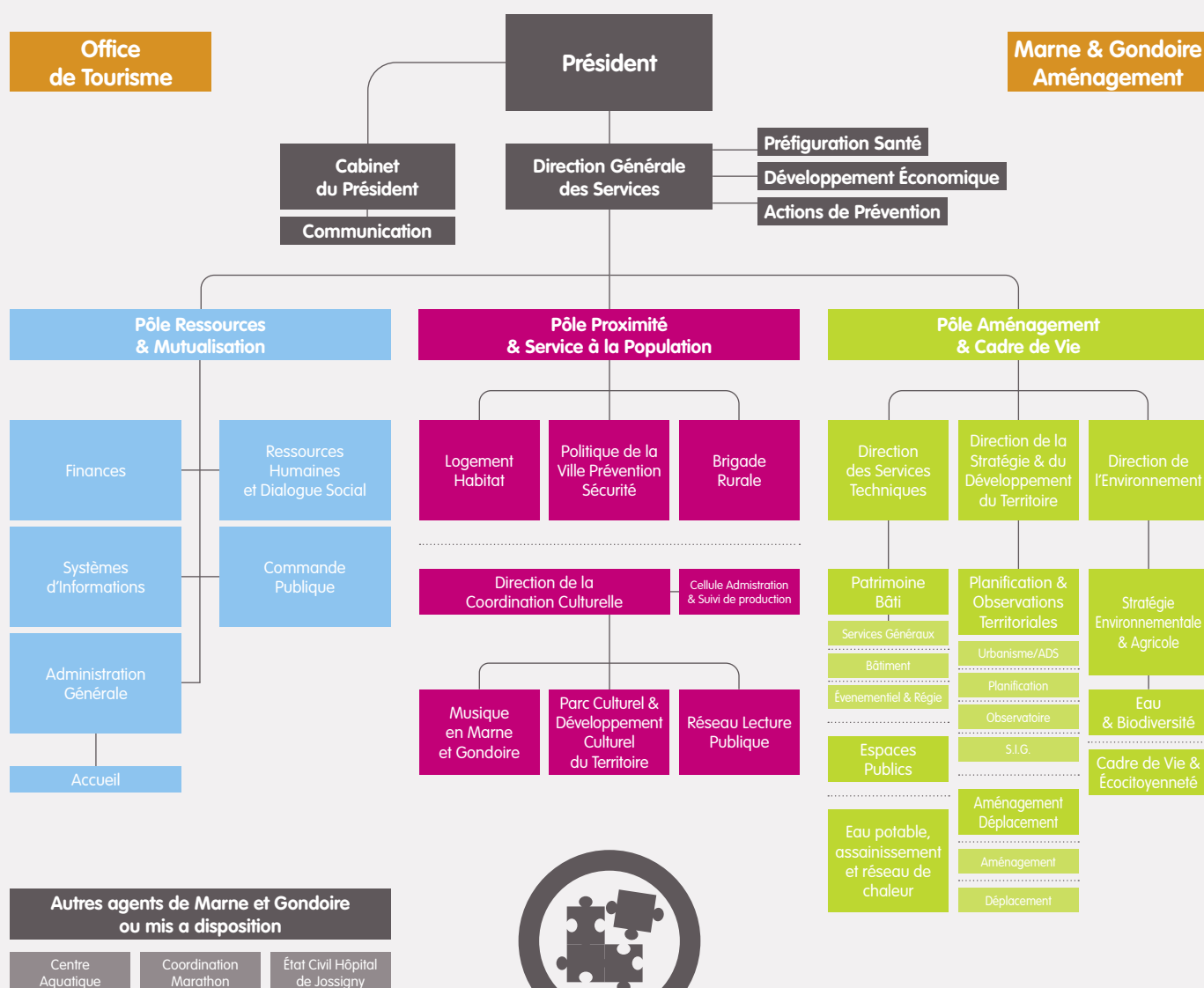
DÉPENSES

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes	Net	%
● Valorisation de l'environnement	6,8 M€	29,27%	1,8 M€	4,9 M€	25,34%
● Développement économique	2,1 M€	9,24%	0,3 M€	1,8 M€	9,26%
● Équipements publics	0,3 M€	1,36%	0,0 M€	0,3 M€	1,61%
● Politique des déplacements	3,9 M€	16,85%	0,8 M€	3,1 M€	16,08%
● Aménagement territoire	1,9 M€	8,33%	0,4 M€	1,5 M€	7,82%
● Valorisation patrimoine	3,0 M€	13,14%	0,1 M€	3,0 M€	15,23%
● Habitat	5,0 M€	21,82%	0,2 M€	4,8 M€	24,66%



LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE





SERVICES COMMUNS/RESSOURCES

/ Droit des sols

/ Médiathèques

/ Marchés publics

/ Communication

/ Observatoire

/ Le Système d'Information Géographique (SIG)

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, les marchés publics, les médiathèques, la communication, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois gérées par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 septembre 2019, **1 392 dossiers** ont été instruits ou sont en cours d'instruction.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LES MÉDIATHÈQUES



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016 a permis non seulement une **mutualisation de moyens**, mais également de ressources.

Les **compétences** sont mutualisées, la **veille professionnelle** partagée, les **formations communes** et les **horaires d'ouverture** harmonisés.

Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un **portail internet commun**, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes.

Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la **gratuité de l'abonnement** et d'une carte d'emprunt unique donnant accès dorénavant à 13 sites du territoire.

Communes ayant choisi un service commun de base

(Les bibliothèques restent gérées par leur commune et ne participent qu'à la carte commune d'abonnement, au portail et au catalogue commun.)

Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Pontcarré.

Communes ayant choisi un service commun étendu

(Les bibliothèques sont gérées par la communauté d'agglomération)

Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-brie, Pomponne, Chanteloup-en-Brie, Dampmart, Gouvernes, Bussy-Saint-Martin.

LES MARCHÉS PUBLICS



Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés ont été réalisés depuis la création du service commun, toutes collectivités confondues.

Dix-sept collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, le SIVOM de Conches/Guermantes et le CCAS de Lagny-sur-Marne.

LA COMMUNICATION

La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et le Syndicat intercommunal des Transports (SIT).





LES SERVICES RESSOURCES

L'OBSERVATOIRE

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est dotée d'un **observatoire du territoire**. Ce service est à la disposition de l'ensemble des agents et des élus pour répondre à leurs divers besoins et demandes d'études.

Outre son **aide pour le suivi des indicateurs et bases de données utiles à l'élaboration de bilans dans le cadre de procédures obligatoires (SCoT, PLH, PCAET, etc.)**, ce service collabore également étroitement avec le **SIG** (*Système d'Information Géographique*) pour la conception de nouvelles cartes.

Il peut être amené à effectuer des **analyses élaborées** en co-pilotage avec le service et/ou l'élus demandeur et diffuser des résultats auprès des acteurs du territoire concernés par les différentes thématiques.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**.

Il facilite ainsi la compréhension des phénomènes : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ?

Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux.

EXEMPLES DE PRODUCTIONS RÉALISÉES

Cartographie des propriétaires institutionnels du cadastre, analyse de la répartition des inscrits au conservatoire de Marne et Gondoire, cartographie du patrimoine des bailleurs sociaux, anamorphose de l'évolution démographique depuis 1982 (*Storymap*), atlas des occupations illicites des gens du voyage, portraits croisés (*ITHEA CONSEIL partenaire*), analyse chiffrée et cartographiée du territoire sur diverses thématiques.





AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

**La Communauté d'Agglomération de Marne
et Gondoire est compétente en matière
d'aménagement de l'espace,**

à ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*instructions des autorisations d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux...*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire*), et elle accompagne le Schéma de Cohérence Territoriale de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce **service gratuit** propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'**association Germinale** qui emploie des personnes en **contrat d'insertion**. Entre le 1^{er} avril et le 30 octobre 2019, 3 611 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2h, soit une augmentation de 10% par rapport à 2018.
- **Les stations d'autopartage.** La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles stations de rechargement et d'autopartage dans les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne. 10 communes de Marne et Gondoire disposent à présent de ce type de station.
- **La Journée de la Mobilité.** Samedi 21 septembre 2019 avait lieu la Journée de la Mobilité à Lagny-sur-Marne. Cet événement, organisé dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Mobilité**, avait pour objectif de donner toutes les clés d'une mobilité pratique et respectueuse de l'environnement aux habitants du territoire. Cette année, l'association MIE (*partenaire de la Maison des mobilités*) a mené des séances "vélo-école" auprès des enfants et des adultes (*débutants et confirmés*). Les techniciens de l'association ont également proposé des ateliers pour apprendre à faire de petites réparations sur son vélo.

LE RENFORCEMENT DES LIGNES DE BUS 4-7-12-13-27 ET 44

Les lignes 4,7 et 12 ont permis de renforcer l'offre de bus dans le secteur nord-marne depuis janvier 2019. La ligne 13 a été développée pour desservir la zone d'activité LAMIRAULT à Collégien depuis septembre 2019. Celle-ci a remplacé le service de transport à la demande.

À compter du 4 novembre, la ligne 27 permettra une offre plus importante de la desserte inter-quartier à Ferrières-en-Brie ainsi qu'en rabattement vers la gare RER A à Bussy-Saint-Georges. La ligne 44, à Bussy-Saint-Georges, permettra quant à elle de désenclaver le secteur nord-est de la commune et de favoriser l'accès à la zone d'activité Gustave Eiffel où elle est en double sens.

LE NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Depuis le 5 août 2019, le nouveau service de transport à la demande a été mis en place vers :

- Les gares de Lagny-sur-Marne, de Bussy-Saint-Georges, Serris-Val d'Europe, Chessy-Marne-la-Vallée en soirée
 - Les marchés de Lagny-sur-Marne le vendredi et le dimanche et Magny-le-Hongre le samedi
 - Le Grand Hôpital de l'Est Francilien de Jossigny, les mercredis, vendredis et samedis.
- Cette offre complète les lignes de bus régulières aux horaires non desservis.

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES



Le pôle gare de Bussy-Saint-Georges est **en cours de réaménagement depuis janvier 2017**, l'objectif étant de repenser la mobilité du pôle face à la forte hausse de fréquentation constatée (*10 000 usagers/jour*). Après un arrêt temporaire du chantier dû à la défection d'une des entreprises mandatées, **les travaux ont repris en juin 2019** : pose des abris bus, des mâts d'éclairage et la plantation des arbres. À l'issue de ces interventions, les espaces publics du pôle gare de Bussy-Saint-Georges seront totalement dédiés aux circulations douces, avec un espace central réservé aux piétons, facilitant les liaisons entre **la gare principale et le second accès RER**. La date prévisionnelle de la fin des travaux est prévue pour **juin 2020**.



40 STATIONS
d'écomobilité
sur le territoire



1 185
PERSONNES
RENSEIGNÉES
à la maison
des mobilités
au 18/10/2019



16 PARTICIPANTS
jeu-concours " Au travail
j'y vais autrement "



16 ATELIERS
d'auto-réparation
et **50 participants**
au 18/10/2019



4 AXES
stratégiques
pour le SCoT



1 ENQUÊTE PUBLIQUE
du 07 octobre au
09 novembre 2019



19 PERMANENCES
réparties sur
l'ensemble du
territoire pour venir
s'exprimer sur
le projet de territoire



1 392 DOSSIERS
INSTRUITS OU
EN COURS
D'INSTRUCTION
depuis le 1^{er} janvier
jusqu'au 30 septembre
2019

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (*SDRIF*), le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (*PDUIF*) et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (*PPEANP*). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un Schéma de Cohérence Territoriale (*SCoT*). Ce dernier détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

LA RÉVISION DU SCOT



Engagée dès 2017 par les élus communautaires, la révision du SCoT porte deux ambitions : **intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré** et prendre en compte l'évolution des projets d'aménagement, des documents de rang supérieur et du contexte législatif.

Si la période 2017-2018 a été l'occasion de mettre à jour " l'état des lieux " du territoire, aux élus de **débattre des orientations du projet de territoire** (Conseil communautaire du 12 novembre 2018) et au public de prendre part à une **concertation innovante**

autour de 4 spectacles, l'année 2019 a permis de valider **une première fois** le projet de SCoT révisé en Conseil communautaire (27 mai 2019).

Véritable feuille de route de l'agglomération, le SCoT prévoit d'accueillir 133 000 habitants en 2030, avec les objectifs suivants :

+ 13 222 nouveaux logements
+ 9 450 emplois à créer.

Le projet a ensuite été soumis à plus de 60 partenaires, avant d'être porté à la connaissance du public et soumis à enquête, pendant un mois au cours de l'automne.

La validation de la " version 2 " du SCoT est prévue début 2020, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des partenaires, des observations du public et du rapport et de l'avis de la Commission d'enquête.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par les communes. Ces dernières restent maîtresses des dépôts de demandes par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté. Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la communauté d'agglomération a été adaptée à chacune des **17 communes** qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.



L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la SPLA " Marne et Gondoire Aménagement ". La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et " Marne et Gondoire Aménagement ".

ZAC DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2017, une **nouvelle étude de faisabilité** est réalisée afin de proposer un projet plus ambitieux avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux. Le projet prévoit de **conserver le parc et la magnifique villa palladienne**, où seront aménagés **6 ou 8 logements haut de gamme**. Situé à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF Lagny-Thorigny sur un terrain d'un peu plus de **3 hectares**, l'aménagement du site permettra à terme, la **création d'environ 160 logements** répartis autour d'un vaste parc communal.

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une **superficie de 13 hectares** (*site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild*). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la **maîtrise foncière du site**. L'année 2019 a vu la poursuite des travaux de réalisation des espaces publics, la finalisation et la livraison de la maison de santé intercommunale ainsi que l'ouverture du premier espace public appelé l'arboretum. Le premier programme de logement va être mis à l'habitation début 2020. Les programmes EMMAUS Habitat, Arc promotion sont en cours. Le terrain du lot T a également été cédé au promoteur OGIC.

LA MAISON DU PROJET

Depuis le 27 juin 2018, la **Maison du Projet** a ouvert ses portes à **Lagny-sur-Marne**.

Installée juste à proximité du parc Saint-Jean, ce bâtiment présente entre autres **l'historique de l'ancien site** ainsi qu'une **maquette du futur quartier**. Cette dernière permet ainsi d'appréhender de manière concrète tous les détails de cette opération d'envergure : avancées du projet du Parc Saint-Jean, les logements en cours de commercialisation, les futures constructions et établissements de santé, les équipements publics et le grand parc de plus de 5 hectares. La Maison du Projet est ouverte le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.



7 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

signées avec la SPLA " Marne et Gondoire Aménagement "



13 HECTARES

Superficie totale de la ZAC Saint-Jean



1 MAISON DU PROJET

ouverte le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h



Maquette du Parc Saint-Jean



RÉSEAU DE CHALEUR

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a déployé un réseau de chaleur dans la **ZAC du sycomore à Bussy-Saint-Georges** et ainsi qu'au niveau de l'entrée de ville. Ce sont ainsi **5 sous-stations** qui ont été raccordées pour une puissance de **2 419 KW** (sur les 12 000 KW estimés à terme, en 2026). Les travaux concernant la chaufferie définitive devraient débuter quant à eux début 2020.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le développement numérique

/ Le tourisme

**L'action économique de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles,**

tels que l'aménagement et la gestion de nouvelles zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.



L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 24 ZAE en activité (dont une en cours de requalification), 2 en cours de réalisation et 2 projets futurs (représentant une offre foncière de plus de 100 hectares). La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. L'ensemble du territoire accueille au total près de 11 000 entreprises et environ 40 000 emplois.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la **perennité et l'attractivité** de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (*Zone industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes*), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (130 hectares, 330 entreprises, plus de 5 000 emplois). À échéance 2021, les travaux de requalification concernent majoritairement les espaces publics afin de les rendre plus fonctionnels et plus agréables : **sécurisation des déplacements des piétons et vélos, meilleure desserte de bus, etc.**

ZAE DES VALLIÈRES À THORIGNY-SUR-MARNE

Située sur le plateau de Thorigny-sur-Marne, cette zone d'activité de **14 hectares** accueille actuellement **48 entreprises** (*PME principalement*) et plus de **300 emplois**. Inauguré en octobre 2017, le nouvel Intermarché des Vallières accueille une galerie marchande avec plusieurs commerces et une station-service. Marne et Gondoire Aménagement va céder le dernier terrain de la phase n°2 pour la réalisation d'un espace commercial, de loisirs et de services d'une surface de plancher maximum de 8.700 m².

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT ELOI À CHALIFERT

Cette zone d'activité économique de **12,5 hectares** sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal. À échéance 2024, ce projet, ancré dans le respect du développement urbain durable, prévoit la **construction de 64 000 m² de surface plancher**.

PARC D'ACTIVITÉ DE LAMIRAULT À COLLÉGIE

Ce Parc d'Activité Économique s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **68 entreprises et près de 600 emplois** (*à terme, plus de 1 000 emplois sont attendus*). Démarrés en 2009, les travaux sont en cours d'achèvement pour les derniers lots (*fin septembre 2019 : 2 lots sont encore ouverts à la commercialisation*). Cet espace accueille des **bureaux et des activités industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale travaillée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur EPAMarne et la commune de Collégien.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé une étude dont l'objectif est de mieux **connaître le potentiel de valorisation des actifs de seconde main**, notamment ceux vacants, afin de soutenir les politiques de développement économique local. Le bilan de cette étude (*prévu pour décembre 2019*) permettra d'établir un état des lieux exhaustif et détaillé, ainsi qu'une analyse précise du parc marchand d'immobilier d'entreprise et des locaux vacants sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire.



PLUS DE **11 000**
ENTREPRISES



PRÈS DE **40 000**
EMPLOIS



91 %
DES ENTREPRISES
sont des TPE
(moins de 10 salariés)



706 NOUVELLES
ENTREPRISES implantées
à fin septembre 2019



24 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



12
RENDEZ-VOUS
ÉCONOMIQUES en
2019, plus de 200 chefs
d'entreprises mobilisés

Depuis la création
du service
" **PERMANENCE**
PROJET DE CREATION
OU REPRISE /
DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉ "



300 **PORTEURS DE**
PROJET ont été reçus



434 **RENDEZ-VOUS**
INDIVIDUELS ont été
assurés



+ DE 65 **ENTREPRISES**
créées



73 500 **M²**
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS

LA PROMOTION & L'ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est doté d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier. Il assure notamment la mise à jour régulière de bases de données.

INTERLOCUTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux **demandes des chefs d'entreprise** du territoire ou externes à celui-ci. Elle se positionne en tant qu'**interlocuteur local privilégié** en assurant la **mise en réseau** avec les personnes ressources selon les demandes.

LES RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

Marne et Gondoire organise et participe à des rencontres économiques animées pour apporter des informations et des réponses concrètes, favoriser le partage et le retour d'expérience sur les problématiques économiques, sociales, environnementales et réglementaires. Les différentes animations économiques organisées en 2019 sur notre territoire ont mobilisé au total près de **200 chefs d'entreprises**.

Marne et Gondoire a également été à la rencontre des acteurs économiques grâce à sa **présence sur deux forums et salons** (*forum de l'emploi à Bussy-Saint-Georges - env. 1.500 visiteurs - et le Salon national de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) à Paris - plus de 30.000 visiteurs*).

LA PERMANENCE " PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ "

Les habitants de Marne et Gondoire souhaitant développer une activité économique, créer leur propre activité ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent bénéficier depuis 2009, d'un accompagnement individuel par un conseiller en création d'entreprise. **En 2018, 19 personnes ont été reçues, 27 rendez-vous assurés et 62 heures d'accompagnement ont été effectuées. 4 entreprises ont été créées.** Depuis début 2019, ce service permet dorénavant d'assurer une mission de pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseils, afin de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (*notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île de France*).

À la fin septembre 2019, 26 porteurs de projets ont été accueillis dans le cadre d'entretiens individualisés.

En complément à ce service, Marne et Gondoire a passé depuis 2006 une convention avec la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 € (*en 2018, 10 projets concernant le territoire de Marne et Gondoire ont été présentés en comité d'agrément, 8 ont reçu un avis favorable, pour un montant total engagé de 125 000 €*).

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

En 2019, **47 nouvelles demandes d'implantation** ont été traitées. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a orienté les chefs d'entreprise selon leurs critères de recherche vers des commercialisateurs, aménageurs, promoteurs (*85 % des demandes concernaient des locaux commerciaux/bureaux, et 15% du foncier*).





Un très haut débit
d'au moins

100 MÉGABITS/S



Déploiement de la fibre
optique d'ici 2022
pour les

**20 COMMUNES
DU TERRITOIRE**



8 MOIS de phase
d'études

7 MOIS de travaux

LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et pour fournir à chaque habitant de Marne et Gondoire un accès au réseau numérique à très haut débit, la Communauté d'Agglomération a confié au syndicat Seine-et-Marne Numérique l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'aménagement de la fibre optique.

Dans un premier temps, les villes éligibles selon l'ARCEP (*l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes*), ont bénéficié d'une montée en débit en 2017.

La prochaine étape consiste à déployer la fibre optique jusque chez l'habitant.

Seine-et-Marne Numérique est en charge de déployer la fibre jusqu'à l'abonné pour les villes de **Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Dampmart, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Pontcarré** avec une finalisation entre 2021 et 2022.

Les **communes en zones d'initiatives privées** comme **Bussy-Saint-Martin, Gouvernes et Thorigny-sur-Marne** sont déployées par l'opérateur **SFR** pour une finalisation entre 2021 et 2022.

Les **communes en zones d'initiatives privées** comme **Bussy-Saint-Georges, Chalifert, Collégien, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes** sont déployées par l'opérateur **Orange** entre 2021 et 2022.

L'ensemble des opérateurs commercialiseront leurs offres sur tout le territoire.

QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un **fil de verre ou de plastique**, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Il en existe plusieurs technologies, la plus performante étant la **Ftth (Fiber to the Home)**. C'est la plus chère et complexe à mettre en oeuvre par rapport aux autres car elle nécessite de déployer la fibre jusqu'à l'abonné, mais étant évolutive, c'est également la plus pérenne.

QU'EST-CE QUE LE NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ?

Le NRO est le cœur du réseau. C'est de ce bâtiment que partent tous les signaux (*internet, télévision, téléphonie*) desservant les habitants de plusieurs communes à la fois.

COMMENT LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS ?

1- Des câbles partent du **NRO vers les domiciles des abonnés**.

2- La première partie du réseau d'accès, appelée "**transport**" va du **NRO jusqu'au SRO (sous-répartiteur optique)**. La seconde, "**distribution**" va du **SRO au PTO (Point de Terminaison Optique)**, située chez l'abonné. En chemin, la fibre transite par le **PBO (Point de Branchement Optique)**, généralement placé sur le palier ou à proximité de la maison.

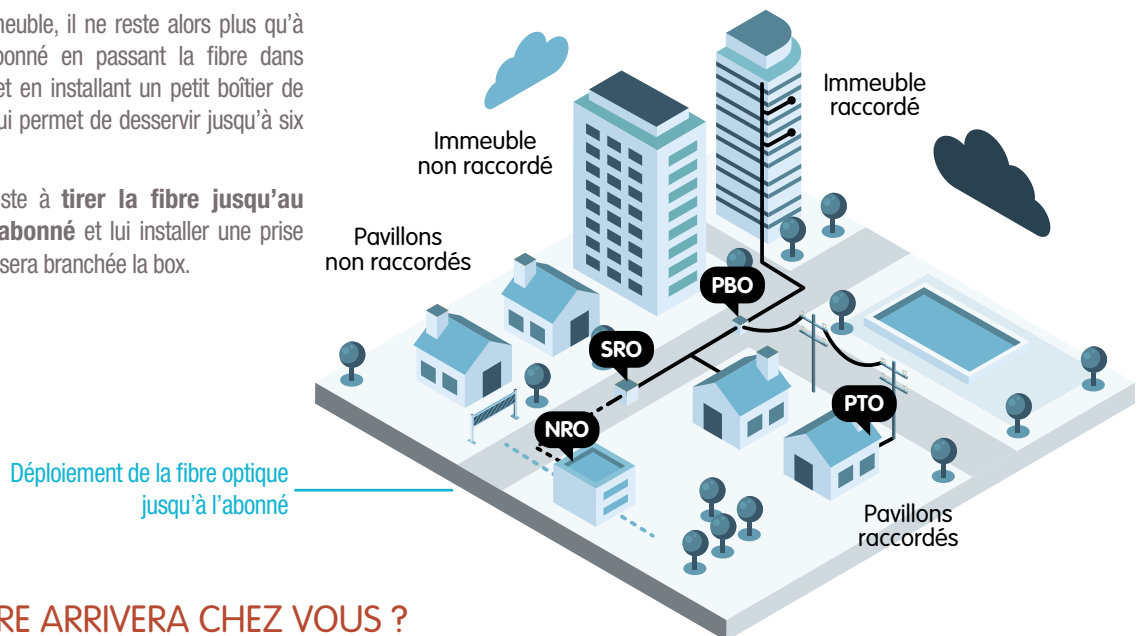
3- **Du NRO au SRO**, il faut faire passer des câbles par les infrastructures de génies civils existantes souterraines, (*ouverture d'une chambre tous les 1 à 2 km, nécessitant des points de soudure de la fibre*).

4- Petit à petit, on aboutit au **sous-répartiteur optique** appelé aussi armoire de mutualisation ou point de mutualisation de zone (*PMZ*).

5- Plus loin, un **point de branchement optique (PBO)** est installé au plus près des habitations dans la colonne montante de l'immeuble, en aérien sur un poteau, ou en façade.

6- Dans le cas d'un immeuble, il ne reste alors plus qu'à remonter jusqu'à l'abonné en passant la fibre dans les différents étages et en installant un petit boîtier de terminaison optique qui permet de desservir jusqu'à six appartements.

La dernière étape consiste à **tirer la fibre jusqu'au domicile de chaque abonné** et lui installer une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box.



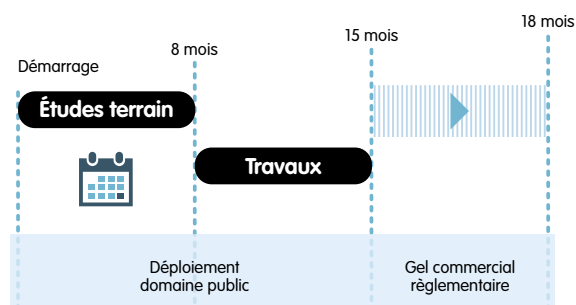
QUAND LA FIBRE ARRIVERA CHEZ VOUS ?

Les différentes études pour raccordement ont commencé sur la **fin d'année 2019**.

La phase d'étude dure 8 mois (*étude de voiries, relevé de boîtes aux lettres, etc.*) puis se poursuit par la phase de travaux plus longue (*tirage des réseaux fibres, construction des points de mutualisation ou autres points de raccordements*).

Durant la période de **3 mois**, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (*ARCEP*), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives. Pendant cette période, **aucun raccordement ne peut être effectué**.

Il vous appartient par la suite de tester votre éligibilité sur l'opérateur de votre choix via leur site internet pour souscrire à une offre fibre.





LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Marne et Gondoire
- La promotion touristique du territoire
- L'organisation d'événements à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la halte fluviale à Lagny-sur-Marne, du Moulin Russon à Bussy-Saint-Georges et de la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées pour les groupes (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.

L'office de tourisme propose également des visites guidées pour les individuels, touristes ou habitants, remportant un franc succès sur des thématiques insolites (l'étrange, le cinéma ...).



17 000 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2019



360 JOURS
D'OUVERTURE
par an



86%
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



840 PERSONNES
dont 690 scolaires
et 150 individuels ont suivi
les visites guidées de
Lagny-sur-Marne



GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont chaque année l'occasion de nouveaux échanges au service du patrimoine des communes. Les interviews réalisées en 2018 auprès des habitants-mémoire du territoire sont désormais disponibles au **musée Gatien-Bonnet** de Lagny-sur-Marne où l'office de tourisme a implanté une borne vidéo.
- **Six parcours de découverte ludique** disponibles sur l'application numérique gratuite **Baludik** renforcent l'attractivité du patrimoine des communes de Marne et Gondoire.
- L'**exposition Mouture#2** a mis en valeur **18 artistes** pendant un week-end de novembre au Moulin Russon tandis que les abribus ont abrité **29 portraits et gestes d'artisans d'art** au mois d'août. Autant d'événements mettant en lumière ces savoir-faire.

Amélioration de l'accueil des visiteurs en situation de handicap

- Un document "**facile à lire**" répertoriant l'offre accessible du territoire a été édité. Un listing "hébergeurs et restaurateurs accessibles" a par ailleurs été référencé sur Accessible.net, le portail national de l'offre accessible.

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme a organisé des **ateliers pour les professionnels du tourisme** afin de les aider à piloter les outils numériques au service de leur activité. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire.
- Une formation juridique a été proposée aux propriétaires de meublés touristiques.
- Cet été une campagne de sensibilisation du personnel hôtelier a été menée afin d'améliorer sa connaissance et renseigner au mieux les touristes de passage sur les richesses du territoire.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- Les guides des itinéraires à pied et à vélo sont des publications plébiscitées tant par les habitants que par les touristes. Édités à **10 000 exemplaires** au total, ils sont également relayés sur l'application **Cirkwi** et disponibles en ligne.
- L'accueil du congrès annuel de la Fédération Française de Randonnée Pédestre à Ferrières-en-Brie en avril fut l'occasion de présenter le territoire aux **400 participants venus de toute la France**.

Appropriation de l'Île de loisirs de Jablines-Annet par les habitants du territoire

- Participation financière de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au pass annuel pour les habitants du territoire. **1 000 personnes** ont demandé le pass en 2019.

L'office de tourisme sort de ses murs pour assurer sa mission première d'accueil et d'information à bord de Marnette, un véhicule spécialement aménagé.

Dès les beaux jours, les conseillers en séjour, aidés par les Volontaires du Tourisme (des étudiants recrutés en partenariat avec la région Paris Île-de-France) ont renseigné plus de 1 500 personnes.



Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli **190 bateaux** en 2019.
- L'embarcadere accueille quant à lui **trois croisiéristes réguliers** en escale.

Marne et Gondoire participe activement aux travaux de mise en place de l'**Itinéraire Culturel Européen des bords de Marne**, piloté par le Val de Marne Tourisme. Deux croisières ont été proposées dans ce cadre entre Joinville-le-Pont et Lagny avec une visite guidée de la ville pour les passagers.

Le Moulin Russon

- En 2019, le Moulin Russon persiste dans sa vocation pédagogique avec **350 classes accueillies** tout au long de l'année.
- Plébiscité par les enseignants pour ses animations pédagogiques (*70% de la fréquentation*), cet équipement est avant tout un élément patrimonial important au cœur de la vallée de la Brosse.
- Les ateliers pour les familles ont été multipliés, **60 propositions diverses** ont répondu aux attentes des visiteurs.
- Une offre se développe à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie où suite à l'étude réalisée, le **"jardin" de 6 000 m²** commence à être aménagé.



190 BATEAUX
en 2019



10 000 VISITEURS
au Moulin Russon

4 000 VISITEURS
à la maison de la Nature



3 500 VISITEURS
aux **JOURNÉES DES PLANTES**
au château de Jossigny



1000 PERSONNES
ont demandé le pass
pour l'Île de Loisirs de
Jablins-Annet



811 400 €
DE TAXE DE SÉJOUR
collectés en 2018



Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **811 400 € pour l'année 2018**. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15% a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Région Île-de-France. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels**.





ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Agriculture

/ Cadre de vie

/ Transition écologique

/ Nature et milieux aquatiques

/ Eau et assainissement

Les espaces naturels et agricoles représentent la richesse de Marne et Gondoire puisqu'ils couvrent 60% du territoire.

Bien décidée à œuvrer à l'amélioration du fonctionnement des exploitations agricoles et des écosystèmes, et ce, malgré une forte poussée de l'urbanisation ces dernières années, la communauté d'agglomération s'est dotée en mars 2014, d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (PPEANP).

Ce PPEANP vise à établir une limite définie entre les espaces ouverts à l'urbanisation et les espaces à protéger par la mise en œuvre de son programme d'actions.

L'aménagement de liaisons douces, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la gestion des déchets ainsi que l'eau potable, la préservation de ses espaces naturels et de la biodiversité, font partie des composantes essentielles des actions que Marne et Gondoire désire mener pour l'environnement, à travers un projet de développement durable, notamment son Plan Climat Air-Énergie Territorial.



L'AGRICULTURE

LES ACTIONS DE SOUTIEN DU PPEANP POUR LES AGRICULTEURS

Marne et Gondoire a établi, avec le concours du Département, un programme d'actions à mettre en œuvre au cours des 10 prochaines années au sein du **Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)**. Ce programme, approuvé en 2014 avec les partenaires, comporte 34 actions et a fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2019 au cours d'une réunion de travail. Actuellement, 44% des actions prévues dans ce programme sont terminées, et 35% sont en cours.

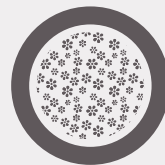
En 2019, La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a soutenu l'installation d'un agriculteur pour la mise en place d'un **élevage d'autruches** à Thorigny-sur-Marne. Le projet de création d'un PPEANP sur les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré s'est également affiné, et pourrait couvrir près de **353 hectares pour la commune de Ferrières-en-Brie et 884 hectares pour Pontcarré**.

JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE

Comme chaque année, Marne et Gondoire a organisé les journées de découverte de l'agriculture les **11 & 18 mai 2019 en partenariat avec 4 agriculteurs du territoire**. Plus d'une cinquantaine de personnes sont venues découvrir 4 exploitations typiques du territoire (*autruche, élevage bovin, cueillette et grande culture*).

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries **sur les parcelles non cultivées du territoire**, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères. La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (*préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert*). Ainsi, **plus de 12 hectares ont été semés en 2019 par trois agriculteurs et dans 12 communes du territoire**.



12 HECTARES DE JACHÈRES FLEURIES
semés sur le territoire



50 PARTICIPANTS
aux journées
de l'agriculture



34 ACTIONS
établies dans le cadre
du PPEANP



50
EXPLOITATIONS
agricoles
sur le territoire



2 200 HECTARES
AGRICOLAS, soit 20%
du territoire



**6 852 TONNES
D'EMBALLAGES**

collectées et triées par le SIETREM
en 2016



FÉVRIER 2020

fin de la phase 4 de l'élaboration
du PPBE final



54 000 €
attribués par la Région
dans le cadre de
la subvention pour
le Fonds de propreté



+ DE 4 200 KG
de papier collectés par
l'association HORIZON
en 2018

LE CADRE DE VIE

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- LE FONDS DE PROPRETÉ

Sur le territoire, les **dépôts sauvages** (*déchets verts, issus du BTP ou ordures ménagères*) sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants, l'environnement, ainsi que des coûts croissants engendrés par leur retrait. Face à l'ampleur de ces dépôts sauvages, Marne et Gondoire a sollicité la Région en 2018 pour une **demande de subvention dans le cadre du dispositif " Fonds de Propreté Région "**. Ce dispositif prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, etc. Suite à l'attribution de cette subvention, un plan d'actions a été mis en œuvre : mise en place de moyens de prévention des dépôts sauvages (*de type barrières*), organisation d'opérations de nettoyage, application de sanctions envers les auteurs des dépôts, etc.

- TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS PENDANT LE FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES

Cette année, un dispositif de tri et collecte des déchets a été mis en place en collaboration avec le **SIETREM** pendant le festival PrinTemps de Paroles. Ce sont ainsi près de **30 bacs de 300 à 500 litres** qui ont été mis à disposition afin de récolter tout type d'ordures : ordures ménagères et sélectif, verre... Des points de collecte ont été également installés à proximité de chaque point de restauration et stands, accompagnés de consignes de tri. 3 agents éco-responsables ont été déployés sur l'événement pour mener à bien cette mission.

LE BRUIT

- PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET PONTCARRÉ

Les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré ont été récemment intégrées à l'étude du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (*PPBE*) du territoire (*comprenant jusqu'alors 18 communes*), cela, en s'inscrivant dans une cohérence territoriale. L'objectif du plan est la prévention des effets du bruit, leur réduction si nécessaire, et la protection des zones calmes. Celui-ci doit recenser et proposer les actions que les collectivités souhaitent mettre en place prochainement, le tout basé principalement sur le diagnostic établi lors de la réalisation des cartes du bruit. **La phase finale de l'élaboration du PPBE est prévue en février 2020**, la consultation publique en mars/avril 2020, et l'approbation par le Conseil communautaire au cours du 2^{ème} semestre 2020. Un guide sur la lutte contre les nuisances sonores à destination des élus du territoire a été également réalisé et sera disponible en 2020.

- PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU BRUIT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre du plan d'actions du PPBE, la **création d'un guide et de fiches** a été actée afin d'intégrer des prescriptions en terme de lutte contre le bruit dans les documents d'urbanisme (*Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale, Plans locaux d'Urbanisme...*). Ce document recensera, d'une part, les documents d'urbanisme des communes de Marne et Gondoire et leur prise en compte du bruit, d'autre part, le cadre d'intervention pour la prise en compte de la compétence " lutte contre les nuisances sonores " dans l'ensemble des documents d'urbanisme. Le rendu de cette étude sera référencé dans le **SCoT (en cours de révision)**, imposant aux communes d'intégrer les prescriptions du PPBE du territoire. Le rendu se fera également sous forme de fiches, qui seront ultérieurement intégrées au guide " du SCoT au PLU ". Le prestataire débutera la mission fin 2019 pour un rendu en 2020.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉLABORATION DU PCAET

Dans le cadre de la **loi Grenelle I**, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique Climat-Air-Énergie. Une stratégie territoriale et un programme d'actions ont été ainsi définis au cours de l'année 2019, en concertation avec les partenaires et la population. Parmi ces actions, on retrouve la création de l'instance citoyenne "Club Climat", composée de **150 citoyens volontaires**, invités à participer à l'avancement du projet et à participer à différents ateliers. Des ateliers pédagogiques ont été également mis en place via **le jeu "la fresque du climat"** dans les écoles et centre de loisirs, dont le but est d'expliquer aux enfants les impacts du changement climatique. Ces derniers sont repartis avec un **livret et un badge "Ambassadeur du Climat"**. Suite à la soirée de lancement du PCAET en février 2019, un premier atelier de concertation a été organisé le 14 mars pour définir les enjeux selon **5 thématiques**. Chacune d'entre-elle a par la suite fait l'objet d'un atelier "**club climat**" spécifique pour dégager les actions à intégrer au programme d'actions entre mai et juin 2019. En complément, pour laisser la possibilité à tous de s'exprimer et de donner ses idées concernant le plan climat, un forum numérique a été mis en ligne. Le PCAET sera finalisé début 2020 avant d'être présenté au Conseil Communautaire puis être adressé aux services de l'Etat comme le prévoit la procédure.

ÉLABORATION DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En mai dernier, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est portée **candidate à un Contrat de Transition Écologique (CTE)** : il s'agit d'un dispositif national dont le but est d'accompagner les collectivités locales dans la transformation écologique et énergétique. Le CTE fixe un programme d'action avec des engagements précis et des objectifs de résultats. Il est co-construit avec l'État et l'ensemble des partenaires du territoire à partir de projets locaux. Lors de la **journée nationale des CTE** tenue le 9 juillet dernier, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a annoncé la sélection de Marne et Gondoire faisant partie des **61 territoires engagés** dans la démarche. Le projet de CTE de Marne et Gondoire s'organise autour de **4 orientations stratégiques** pour une vingtaine d'actions. Il a été établi avec les partenaires lors de groupes de travail en octobre 2019, et sera signé avec l'Etat début 2020.

CONCOURS CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a déposé un dossier dans le cadre du concours **Capitale française de la Biodiversité** organisé par l'Agence Française de la Biodiversité, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France, et Plante & Cité, sur le thème "Climat : la nature source de solutions". Ce concours vise à récompenser les collectivités agissant de manière conjointe contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité via des solutions fondées sur la nature. **Quatre projets ont été présentés : le projet d'aménagement du quai de la Gourdine, la cohérence entre SCoT et PCAET, l'élaboration du PCAET et des clubs climat, ainsi que le projet emblématique de réouverture du ru du Bicheret.** La candidature a été retenue et une visite avec les membres du jury a été organisée le 16 juillet dernier. La communauté d'agglomération est ainsi reconnue en tant que "**Territoire engagé pour la nature**" pour les 3 ans à venir, et bénéficie de 3 libellules au titre de la gestion et des actions engagées sur le territoire.



1 PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
sur le territoire



56 INTERVENTIONS
réalisées dans le cadre
de la lutte contre
la prolifération des frelons
asiatiques



150 CITOYENS VOLONTAIRES au sein
du "Club climat"



4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES au sein
du Contrat de Transition
Écologique



43 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité
le 13 septembre



13 PARTICIPANTS
à la Journée Mondiale
des Zones Humides
le 27 octobre



2 BARRAGES
et 1 digue gérés
par la communauté
d'agglomération



2 BASSINS/ÉTANGS
ouverts à la pêche
sur le territoire



34 BASSINS
de rétention d'eau pluviale
gérés par Marne et Gondoire

LA NATURE & LES MILIEUX AQUATIQUES

AMÉNAGEMENTS DES BORDS DE MARNE

- À THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART :

Dans la continuité des travaux d'aménagement des bords de Marne allant de l'aqueduc de la Dhuis à Dampmart jusqu'au quai de Marne à Thorigny-sur-Marne (3,5 km de berges), Marne et Gondoire a engagé en septembre 2019 la **3^{ème} et dernière tranche de travaux**, située le long du talus SNCF. Ces travaux ont pour objectif de "**re-naturer**" et **stabiliser des berges artificialisées et dégradées**, de réaliser un cheminement piéton et cycle sécurisé et devraient s'achever en avril 2020. Les travaux sont suivis par un expert écologue afin de prendre en compte dans la conduite de chantier les enjeux environnementaux.

- À LAGNY-SUR-MARNE :

Marne et Gondoire a lancé un projet de **valorisation du quai de la Gourdine** à Lagny-sur-Marne, suite aux fortes dégradations constatées le long des berges. L'objectif consiste à améliorer la qualité de vie des habitants et développer son **potentiel touristique**, de loisir et écologique en relation avec la rivière. Une enquête publique s'est déroulée en avril 2019 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. La 1^{ère} tranche des travaux concernera les prairies humides du Bras Saint-Père ainsi que le parc Saint-Père. Afin de respecter les rythmes naturels de la faune et de la flore, **les travaux se dérouleront en automne et hiver**, en 5 tranches de travaux, dès 2019.

PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un **plan de gestion des cours d'eau de son territoire**. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations des restaurations des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (*faune et flore*), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation. Près de **43 km de cours d'eau** ont été ainsi parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres et **194 tronçons** (*portion de cours d'eau*) homogènes identifiés sur le linéaire (*dont 98 en bon état*). Une modélisation hydraulique est en cours de finalisation pour permettre d'identifier les secteurs plus fragiles aux inondations sur le territoire et mieux identifier les actions à mettre en œuvre par la suite.

OUVERTURE DU RU DU BICHERET À MONTÉVRAIN

Compte tenu des désordres hydrauliques constatés sur l'aval du ru du Bicheret à Montévrain, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la remise à ciel du cours d'eau sur **un linéaire de près de 100 mètres**. Cette étude vise entre autres à la réouverture du cours d'eau au niveau de son exutoire, la restauration des habitats rivulaires et milieux associés et la requalification de l'exutoire au niveau de la berge de la Marne par des techniques végétales.





L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux ont eu lieu sur le territoire en 2019, parmi lesquels, des **travaux de mise en séparatif des réseaux** d'assainissement à Bussy-Saint-Georges (*rues du Lavoir, de Saint-Martin, de Torcy, et de Guermantes*), à Chanteloup-en-Brie (*rue de la Jonchère*) ainsi qu'à Dampmart (*rues du Château, Arthur Boucher, Emile Blanchet, Colas, du Grand sentier et des Lambuis*), dans la continuité des travaux initiés en 2018. Des **travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées** ont également été opérés sur le chemin de Quinquangrogne à Montévrain pour un montant de 53 500 €TTC, ainsi que des **travaux de création de réseaux d'assainissement** sur l'impasse des Hauts bouillons à Lagny-sur-Marne pour un montant de 395 000 €TTC.

De plus, la communauté d'agglomération étudie dès à présent le lancement de son prochain **Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales (SDAGEP)**, dont les objectifs sont les suivants : établir un diagnostic du fonctionnement et de l'état des ouvrages d'assainissement du territoire, évaluer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales urbaines, définir les futurs besoins en fonctions de l'évolution du territoire, et modifier si nécessaire des zonages (*eaux usées*) communaux. Le but étant d'élaborer des futurs programmes pluriannuels d'investissement pour les travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur les dix prochaines années.

La finalisation du SDAGEP est prévue **d'ici 2021**.



**79 DOSSIERS
DE VERSEMENT
DE SUBVENTION**

INSTRUMENTS POUR AIDER LES
RIVERAINS DANS LEURS
TRAVAUX DE MISE EN
CONFORMITÉ (SOIT UN MONTANT
DE 197 650 €). (VALEUR AU 3 OCTOBRE)



**437 650 €TTC
MONTANT TOTAL**

DES PRESTATIONS
ANNUELLES
POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX
DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

**67 000 €TTC
MONTANT TOTAL**

DES PRESTATIONS
ANNUELLES
POUR L'ENTRETIEN
DES OUVRAGES DE REGULATION
ET DE PRETRAITEMENT
DES EAUX PLUVIALES AVANT
LEURS REJETS AU MILIEU
NATUREL

**6 690 000 €TTC
MONTANT DES**

**TRAVAUX DE MISE
EN SÉPARATIF
DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT**

**216
BRANCHEMENTS
DE MISES
EN CONFORMITÉ**



EAU POTABLE

En ce qui concerne l'eau potable, plusieurs travaux ont été réalisés courant de cette année, dont le **renouvellement de la canalisation AEP** (*Alimentation en Eau Potable*) sur l'avenue de la Jonchère à Chanteloup-en-Brie, ainsi que la **mise en sécurité du forage et du réservoir d'eau potable** de la commune de Ferrières-en-Brie (*sécurisation des ouvrants, alimentation électriques, alarmes, vannes automatiques, etc.*). L'intercommunalité a également procédé à la **déconstruction des réservoirs et château d'eau** des communes de Montévrain, Lesches et Chanteloup-en-Brie (*tous deux hors services depuis plusieurs années*). Le montant total de ces travaux s'élève à **665 000 €TTC**.





MUSIQUE & LETTRES

/ Le réseau des médiathèques

/ La musique en Marne et Gondoire

/ Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

/ Les grands événements ou les festivals

Depuis sa création, la communauté d'agglomération confère à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi depuis plus de dix ans, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la création contemporaine (*arts visuels et spectacles vivants*) et de la diffusion artistique, avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : 13 médiathèques (9 gérées par la communauté d'agglomération et 4 par les communes), 7 sites d'enseignement musical et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements. En 2019, ce réseau de lecture publique compte 13 médiathèques dont 9 bénéficient de services étendus (*navette...*) et sont directement gérées par la communauté d'agglomération. Le réseau accueille les usagers 7 jours sur 7.

Une carte unique de prêts, commune aux 13 établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau ; elle offre un accès gratuit à plus de 240 000 documents (*livres, CD et DVD*).

LE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE EN MARNE ET GONDOIRE

Le Contrat Territoire Lecture est un dispositif soutenu par l'État et le Département, qui vise à **développer une politique territorialisée en faveur de la lecture**, adapter l'offre aux nouvelles pratiques culturelles et favoriser des projets novateurs.

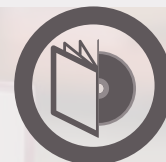
Ce dispositif, initié en 2017 en Marne et Gondoire, a fédéré le réseau autour de **3 grands axes** : la qualification du réseau, le développement des services numériques et l'Éducation Artistique et Culturelle.

Au cours de ces 3 années, il a permis la mise en place d'ateliers diversifiés pour les habitants, notamment autour du numérique (*l'autonomie et la sécurité en informatique, les réseaux sociaux, la programmation, les applications numériques, etc.*). Ce contrat a également permis de renforcer l'Éducation Artistique et Culturelle dans les médiathèques, avec 4 grands thèmes abordés : " L'Éducation à l'image et aux médias ", " Lire dans une autre langue, à la découverte de l'altérité ", " Raconter autrement aux tout-petits ", et " Dire le paysage ". En 2019, le Contrat Territoire Lecture est arrivé à son terme.

PROJET D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Si l'année 2019 marque la fin du Contrat Territoire Lecture, elle est celle du démarrage d'un **nouveau projet d'éducation aux médias et à l'information**, qui sera mené jusqu'en mai 2020.

Soutenu par le Ministère de la Culture et le Département de Seine-et-Marne, ce dispositif prendra la forme d'ateliers, de conférences, de rencontres, notamment en direction des jeunes, enfants et adolescents, accompagnés par 4 médiateurs (*en service civique*). Il a pour objectif de sensibiliser, d'aiguiser le regard et l'esprit critique, d'alerter ou éduquer autour des questions liées aux médias et à l'information.



240 000

DOCUMENTS

(livres CD, DVD,
revues, liseuses)



30 000

PRÊTS EN MOYENNE
par mois

Plus de 9 000
documents réservés



283
ACTIONS
CULTURELLES





7 SITES
d'enseignement



95
PROPOSITIONS
PÉDAGOGIQUES
pour une tranche
d'âge de 0 à 77 ans



157
MUSICIENS
ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS

LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Au-delà de sa mission première d'enseignement musical, le conservatoire intercommunal de Marne et Gondoire offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges, dont le but est de renforcer l'accès à la musique pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique dans leur ville. Ces espaces de vie culturelle mettent en place tout au long de l'année différents projets ainsi qu'une programmation de spectacles variés.

APPRENDRE LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. L'attractivité de sa politique tarifaire, la diversité de ses disciplines et la souplesse de ses parcours pédagogiques permettent au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

En 2019, le conservatoire compte 2 900 élèves, dont 150 élèves dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les classes à horaires aménagés " musique " ou le projet " Crescend'O ".

LE PROJET " CRESCEND'O "

Le projet " Crescend'O " s'inscrit dans la continuité du projet " Démon " dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est destiné aux **jeunes habitants** ayant un **accès limité à l'apprentissage de la musique** et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Lancé en 2019, pour 3 ans, cet orchestre fédère 50 enfants en partenariat avec 4 communes du territoire (*Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne*).

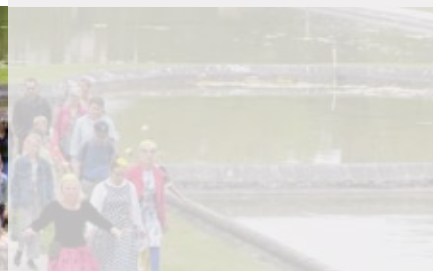
LES ORCHESTRES À L'ÉCOLE

3 collèges du territoire bénéficient d'une classe orchestre prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire : cuivre, instruments rares ou musiques actuelles. 13 à 21 enfants par classe bénéficient de ce dispositif pendant 3 ans, de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

MUSIQUE ET HANDICAP

Outre un accueil sur-mesure au conservatoire, en partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, des actions sont menées auprès des publics en situation de handicap sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées.





LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers. Composé de salles d'exposition, d'un centre de ressources documentaires et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique diversifiée, destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits au cœur du domaine, et le succès qu'ils rencontrent, renforcent l'ambitieuse politique culturelle de la communauté d'agglomération ainsi que les missions d'accès à la culture pour tous qu'elle s'est fixée.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un **lieu dédié à l'art**, au service de la valorisation de la création contemporaine. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art contemporain. Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public tous les mercredis ainsi que certains dimanches, dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est quant à lui invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ouvre la salle des trophées à une proposition artistique innovante : **les temps d'art**. Entre l'atelier de création, le cabinet de curiosité et le laboratoire d'expérimentation, les temps d'art mettent à l'honneur les arts visuels et la création contemporaine à travers le travail d'un artiste plasticien. De mars à décembre 2019, trois artistes, Edi Dubien, Hélène B. Caperna et Anaïs Lelièvre s'y sont succédé pour inviter le public à participer à la réalisation d'une œuvre collective, à partir d'un protocole artistique spécifiquement créé à l'occasion de ces temps d'art. Cette manifestation artistique, conviviale et fédératrice autour de la création artistique, a suscité un réel et grand engouement chez un large public. **1800 visiteurs, de tous âges, ont participé à ces créations.**

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Au-delà de ses missions de diffusion et de **promotion des arts vivants et visuels**, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (*enseignants, bibliothécaires, etc.*). En ce sens, il s'attache à développer **l'accueil des groupes** par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics. Les groupes scolaires (*tous niveaux confondus*) représentent plus de la moitié des groupes accueillis. Le Parc a accueilli 112 groupes en 2018 et 180 en 2019, au sein de divers ateliers organisés sur le domaine, autour de l'art, de la botanique, des expositions ou de la découverte du domaine.

OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014



4 FESTIVALS
sur le territoire



30 000
VISITEURS
dans le parc



2 225
VISITES
À L'ORANGERIE

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS OU LES FESTIVALS

FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES



Initié en mai 2004 pour un public principalement familial, le festival **PrinTemps de paroles** propose un foisonnement de spectacles dans lesquels se mêlent toutes sortes d'expressions artistiques, **théâtre, danse, humour et poésie**. Le festival se déroule dans les communes de Marne et Gondoire les soirs de la semaine, avant de rejoindre les pelouses du Parc culturel le week-end, accueillant un grand nombre de **compagnies artistiques**. La fréquentation du festival n'a cessé d'évoluer au cours de ces dernières années, avec la venue de 10 400 en 2017, 11 700 en 2018 et 11 850 en 2019.

11 850
SPECTATEURS
en 2019

FESTIVAL AUTOMNE JAZZ



Petit dernier des grands festivals de Marne et Gondoire, **Automne Jazz** n'a rien à envier à ses aînés PrinTemps de paroles (créé en 2004) et Frisson baroque (créé en 2008), et joue chaque année dans la cour des grands. La quatrième édition de ce festival, intercommunal depuis 2016, a, une nouvelle fois, fait salle comble grâce à la grande qualité de la programmation. Ce sont pas moins de 1 650 spectateurs du festival "in" qui se sont pressés pour assister aux concerts de **grands noms du jazz, français et internationaux**, au Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier et dans quelques-unes des communes de Marne et Gondoire.

1 960
SPECTATEURS
en 2019

FESTIVAL FRISSON BAROQUE



Depuis 2008, ce festival met à l'honneur les **arts baroques sous toutes ses formes** au sein du domaine de Rentilly et dans les communes de Marne et Gondoire. À l'instar de tous les festivals de la communauté d'agglomération, une place de choix est réservée au jeune public avec des propositions de spectacles aussi bien théâtraux que chorégraphiques ou musicaux. Au fil des années, un public grandissant et fidèle se presse pour assister aux différentes propositions artistiques de **Frisson baroque**. En 2019, le festival a accueilli 1 413 spectateurs, affichant complet pour chacun des spectacles et concerts proposés.

1 413
SPECTATEURS
en 2019 à Collégien,
Ferrières-en-Brie, Guermantes,
Lagny-sur-Marne et au Parc
culturel de Rentilly - Michel
Chartier

FESTIVAL LES RITOURNELLES



En 2013, un festival entièrement **consacré au jeune public** voit le jour : **les Ritournelles**, temps fort musique et jeune public, rassemblent à la fois des concerts nomades dans les écoles, des concerts en crèches, des stages pour les enfants ou bien encore des ateliers ou spectacles musicaux à pratiquer ou voir en famille. Classiques, du monde, improvisées, de création, toutes les musiques ont été au rendez-vous de l'édition 2019 des Ritournelles en Marne et Gondoire ; 26 concerts nomades ont été accueillis dans les écoles maternelles et élémentaires et 7 dans les structures d'accueil de jeunes en situation de handicap du territoire.

2 220
ENFANTS OU JEUNES
ont assisté aux concerts nomades





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

**/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance**

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention (SISPD), signée par l'ensemble des partenaires jusqu'alors mobilisés et associés dans la SISPD 2015-2018. Celle-ci s'engage à assurer la sécurité de ses habitants, via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, ainsi que le déploiement d'une police intercommunale. L'intercommunalité a également mené des ateliers de sensibilisation et des opérations de prévention dans les écoles du territoire autour de thématiques telles que la sécurité routière, le harcèlement à l'école et les risques liés à Internet.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions telles que des check-up santé seniors, des après-midi d'information avec l'Assurance maladie Seine-et-Marne ou des journées de dépistages IST, cancer du sein, diabète.

LE CONTRAT DE VILLE

“ Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu'ailleurs. Des opérations d'ampleur, comme la rénovation de l'habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C'est tout l'intérêt de mener une politique de la ville. ” Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L'accompagnement vers l'emploi et la formation des jeunes, l'ouverture culturelle des habitants, la cohésion sociale et l'ouverture du quartier vers l'extérieur pour lutter contre l'image négative du quartier sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l'Etat. Seul le **quartier d'Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l'agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d'une politique partagée à destination de ses habitants.

Un travail important est également mené dans les quartiers dits “ en veille ” de l'agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d'accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans et prolongé au 31 décembre 2022 par la loi de finances pour 2019, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2019, les projets soutenus ont également permis d'agir sur l'**ouverture à la culture** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation et la **lutte contre les violences faites aux femmes**. Une attention particulière a également été donnée à la mise en place d'actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier.

Cette année, **25 actions** ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. **25 actions** soutenues dont 15 renouvelées. Une **subvention de 97 000 €** a été attribuée par le CGET à cette programmation annuelle. Pour rappel, elle était de 89 000 € en 2018 (*soit une augmentation de 9% pour l'année 2019*).

- **Bouge T Vacances** : initiée par le Conseil Départemental en 2018 sur le territoire de Marne et Gondoire, cette action a été portée en 2019 par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Elle a permis à plus de 400 enfants du territoire de bénéficier d'une large offre d'activités sportives, culturelles et scientifiques gratuites sur une semaine entière qui s'est clôturée par une grande journée de loisirs au Parc Culturel de Rentilly - Michel Chartier.
- **Le Campus Parentalité** : cette plateforme numérique est proposée gratuitement à toutes les familles du territoire et permet d'accéder à des outils d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité.
- **Le Bus de l'Initiative** : des interventions de l'association Créative ont été proposées aux habitants du territoire, en partenariat avec les professionnels du territoire, pour informer sur l'emploi, la création d'entreprise et l'entrepreneuriat.



25 PROJETS

soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2019



131 325 €

financés pour
la mise en place
du contrat de ville
en 2019

(DONT 97 000€ DE
SUBVENTIONS TOUCHÉES AU
TITRE DE L'APPEL À PROJET
POLITIQUE DE LA VILLE)



Formation de

68

ÉLÈVES-MÉDIATEURS
dans 4 écoles
du territoire



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La communauté d'agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l'enfant**. Pour cela, elle propose sur l'ensemble de son territoire, des actions de prévention sur les thématiques suivantes :

- Les discriminations (*différence culturelle et/ou sociale, les situations de handicap, l'égalité filles/garçons, le racisme*)
- Le harcèlement et le cyber harcèlement
- La citoyenneté et les valeurs de la République
- La gestion des conflits et le bon climat scolaire
- Les différentes addictions
- La prévention routière (*selon le programme de l'APER jusqu'à la préparation des examens ASSR1 et 2*)
- Le focus sur le langage usuel de la jeunesse (*à travers un jeu ludique*)

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés**. **1 280 enfants** ont été sensibilisés sur l'année 2019.

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l'Éducation Nationale.

L'objectif de cette action est de **former des élèves-médiateurs** qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter les conflits et problèmes de petite violence. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu'elle contribue, avec le soutien des adultes, à l'amélioration du climat scolaire.

En 2019, cette action a permis de former 68 élèves-médiateurs dans quatre écoles du territoire.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ & DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Dès 2015, à la suite de l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, Marne et Gondoire réactive le CISPD, coordinateur local des axes de travail définis au niveau national. Le conseil réunit notamment les maires, la Procureure de la République, le Sous-préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés.

La délinquance générale sur le territoire subissant une **augmentation constante de 5%** en moyenne chaque année depuis 2012 (*données issues du diagnostic réalisés en 2015 sur la base des chiffres police nationale et gendarmerie*), il a fallu faire évoluer le dispositif.

Le changement de président en 2015 et les **phénomènes sociétaux** que nous connaissons ont remis la **sécurité en première ligne**.

La communauté d'agglomération a donc décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour **s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance**.

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle **Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SISPDR)** signée le 5 juillet 2019 par l'ensemble des partenaires jusqu'alors mobilisés et associés dans la SISPD 2015-2019.

PROGRAMME NATIONAL N°1 :

Prévention de la délinquance à l'insertion des jeunes les plus exposés

- **Le Groupe de Suivi des situations Individuelles (GSI)** a été mis en place sur la commune de **Montévrain** à titre expérimental. Destiné aux **jeunes exposés à la délinquance et à la récidive**, ce groupe doit permettre de faciliter l'identification des situations individuelles difficiles ou pouvant le devenir, d'échanger en qualité de partenaire des informations à caractère confidentiel pour rechercher ensemble des solutions appropriées. En 2018, la ville de Lagny-sur-Marne s'est également dotée d'un GSI.
- **Le Conseil des Droits et des Devoirs aux Familles (CDDF)** a pu être expérimenté sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes. Piloté par le maire, ce dispositif d'aide et de soutien à la parentalité permet d'accompagner les familles qui seraient confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale.
- La **signature d'une convention d'objectif avec l'École de la Deuxième Chance** permet l'intégration des jeunes du territoire sans perspective professionnelle.
- **Mise en place de sensibilisation auprès de différents publics** (*élèves et seniors notamment*) autour du **harcèlement** et de la **sécurité routière**, des **dangers d'Internet**, des **vols à la fausse qualité** ou encore de la **citoyenneté**. En 2019, 48 personnes dont 1280 enfants ont bénéficié de ces sensibilisations.
- Mise en place de formations à destinations des agents et des élus du territoire autour de la **prévention de la radicalisation**.

PROGRAMME NATIONAL N°2

Actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- Mise en place de missions **d'aide aux victimes** dans le cadre de la convention liant la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'**association France Victimes 77**, avec des **permanences proposées** à Bussy-Saint-Georges, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.
- Mise à jour et diffusion du **dépliant "Violences faites aux femmes"** recensant l'ensemble des structures **d'accueil et d'accompagnement** des femmes victimes de violences conjugales. Cet outil est repris par de nombreux réseaux VIF du Département et est diffusé très largement dans les commissariats, les MDS, les unités médico-judiciaires, les lieux recevant du public.
- Mise en place de **formations à destination des agents communaux et intercommunaux avec le centre Hubertine Auclert** pour être en mesure d'accompagner et orienter les victimes.
- Mise en place de **permanences d'information juridique**, gratuites et confidentielles à destination des femmes victimes de violences conjugales par le CIDFF91 (*le premier vendredi du mois de 14h à 17h au commissariat de Lagny-sur-Marne et le quatrième mercredi du mois de 9h à 12h aux Unités Médico-Judiciaires de l'hôpital de Jossigny*).
- Mise en place de **groupe de travail** avec les réseaux VIF de Marne et Gondoire, du Pays de Meaux et de la ville de Mitry-Mory, sous l'impulsion de Madame la Procureure de la République du TGI de Meaux.
- Mise en place en 2019 d'une **conférence destinée aux professionnels autour de la Prostitution des Mineurs** en partenariat avec les réseaux VIF (*violences intrafamiliales*) de Meaux et de Mitry-Mory et du TGI de Meaux sous l'impulsion de Madame la Procureure de la République.

PROGRAMME NATIONAL N°3

Actions visant à améliorer la tranquillité publique

- Les **commissions Gens du Voyage** permettent de réunir, tous les deux mois : les services de Marne et Gondoire, de Saint-Thibault-des-Vignes, de l'association La Rose des Vents, spécialisée dans l'accompagnement social des gens du voyage, l'Éducation Nationale, les forces de police locale et nationale et le prestataire, afin d'échanger sur les terrains familiaux, les aires d'accueil et de grand passage installées à Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne. Ces réunions, saluées par le Secrétaire Général de la Préfecture, **permettent de mieux organiser la vie de l'aire**.
- La **vidéoprotection** au niveau du pôle gare Lagny/Thorigny/Pomponne et l'accompagnement des communes dans le développement de leur vidéo protection.
- Les **radars pédagogiques** mis en place dans toutes les villes de Marne et Gondoire ont permis de constater la nécessité de réorganiser certaines rues pour limiter les excès de vitesse des automobilistes.
- L'accompagnement des communes dans l'installation de la **Participation Citoyenne**.
- La mise à disposition de **services d'assistance** autour de la prévention situationnelle dans le cadre de nouveaux programmes de construction.
- La signature d'une convention pour l'intervention de la **brigade équestre** avec la DDSP.
- Création d'une **brigade intercommunale environnementale** composée d'ASVP.
- Accompagnement des communes pour la mise en place des **procédures de rappel à l'ordre**.



195
DÉPISTAGES VIH
réalisés en 2019



1 MAISON DE SANTÉ
INTERCOMMUNALE
ouverte en novembre
2019

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

L'intercommunalité a une politique soutenue en matière d'environnement et de santé : elle accueille un centre hospitalier de premier plan à Jossigny (Grand hôpital de l'Est francilien) et un tissu médico-social et associatif dense. Son implication dans l'aménagement du territoire et de l'habitat participe à la réduction des inégalités de santé. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde sur le projet régional de santé 2018 - 2022, qui promeut " l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux."

L'OFFRE DE SOIN

Le diagnostic-enquête effectué avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) fin 2018 a permis de renforcer l'accompagnement des cabinets de groupe et d'œuvrer pour la présence médicale à l'échelle intercommunale.

La communauté d'agglomération a achevé fin 2019 la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Les premières consultations ont eu lieu le 4 novembre. L'équipe comprend médecins généralistes, psychiatre, infirmières, kinésithérapeute, orthophonistes, sage-femme, pédicure-podologue et diététicienne. Ces professionnels de santé travaillent en équipe au sein d'un bâtiment qui pourra, à pleine capacité, accueillir 17 professionnels de santé (dont 6 médecins généralistes et un interne en médecine générale). L'ARS, le département de Seine-et-Marne et l'URPS sont partenaires de la maison de santé.

LES DÉPISTAGES ET ATELIERS SANTÉ

- **Dépistage VIH, hépatites, syphilis :**

- **Le 14 mai** à la gare Lagny-Thorigny & **le 6 juin** à la gare de Bussy-Saint-Georges.
- **Partenaires** : centre de dépistage du centre hospitalier de Jossigny et association Aides.
- **Contenu** : prises de sang après entretien avec un médecin et tests rapides.
- **Chiffres clés** : 195 prises de sang VIH, hépatites B et C, syphilis, 66 tests rapides VIH, 23 tests rapides hépatite C. 5 hépatites B et une hépatite C dépistées.

- **Checks-up santé :**

- **Le 18 décembre 2018** à Lagny, **le 24 janvier 2019** à Saint-Thibault-des-Vignes & **le 11 février 2019** à Thorigny.
- **Partenaire** : la Mutualité française Île-de-France.
- **Contenu** : ateliers vue, audition, cardio-vasculaire, diététique, dentaire.
- **Chiffres clés** : 66 participants d'une moyenne d'âge de 72 ans. 6 signes de déficience visuelle, 24 signes de déficience auditive, 17 hyper-glycémies, 21 hypertensions

- **Conférence de l'Assurance maladie :**

- **Le 28 mars** au domaine de Rentilly à Bussy-Saint-Martin
- **Contenu** : présentation des dispositifs pour l'accès aux soins.
- **Chiffres clés** : 78 personnes présentes représentant des acteurs majeurs du secteur social et de l'aide aux plus démunis.

- **Mangez, bougez, relaxez :**

- **Du 5 novembre au 10 décembre** à Collégien
- **Partenaires** : la Mutualité française Île-de-France et la commune de Collégien
- **Contenu** : ce cycle de 6 séances de diététique, activité physique et relaxation est mené par une diététicienne, un coach sportif et une sophrologue.
- **Chiffres clés** : séances à destination de 17 personnes de plus de 60 ans.







HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La Conférence Intercommunale du Logement permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.

PENSER LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le Programme Local de l'Habitat a été arrêté le 27 mai 2019 par le conseil communautaire puis approuvé par les conseillers municipaux le 27 juillet et en conseil communautaire en septembre.

Ce dernier a ensuite été notifié à Madame la Préfète.



LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif " Permis de louer ". En effet, le territoire rencontre des problèmes de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Depuis le 1^{er} juin 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien et Montévrain, de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Au total, **159 demandes de permis de louer** ont été réalisées (116 Permis autorisés, 32 avis sous réserves, 11 refus).

Les communes de Dampmart, Ferrières-en-Brie, Saint-Thibault-des-Vignes et Jablines devraient rejoindre le dispositif fin 2019 à courant 2020.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du Plan Partenarial de Gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Le **groupement de Cabinet HTC /EOHS** a été retenu en juin 2019 pour une durée de 6 ans (2019-2025).

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 4 missions :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- Constituer un appui à la **mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la Convention Intercommunale d'Attribution** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGD (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public

- **Animer la commission de coordination des attributions**

Une première réunion de lancement s'est déroulée le 4 septembre 2019.

Pour l'année 2019, l'action a essentiellement porté sur la collecte de données statistiques. Cette première action sera complétée par des entretiens à venir auprès des communes et d'un atelier de travail sur le thème du loyer abordable pour les ménages du 1^{er} quartile (*notion, prise en compte des charges, impact APL et les besoins des ménages du 1^{er} quartile*)

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le Programme Local de l'Habitat actuel prévoit parmi ces actions d'améliorer le parc ancien et dégradé.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du Président (loi ALUR), la communauté d'agglomération a mené 2 projets :

- **La réalisation de travaux d'office** (travaux de mise en sécurisation de mur mitoyen suite à un péril imminent) pour une copropriété gérée par un syndic bénévole. L'opération a représenté un coût global de 13 255,16 €. Les fonds avancés seront récupérés auprès des copropriétaires conformément à la tantième de charge de copropriété via le trésor public.
- **L'accompagnement d'une copropriété** dans la réhabilitation de son patrimoine avec l'aide de Soliha 77 en tant que AMO et d'un architecte suite à la mise en place d'un arrêté de péril ordinaire.
- **L'aide à la désignation d'un administrateur judiciaire** suite au départ de leur syndic professionnel et le conseil dans la programmation de réhabilitation de l'immeuble.

ENTRE DÉCEMBRE 2018
ET SEPTEMBRE 2019
INCLUS



52 866 815 €
de garanties d'emprunts



159 DEMANDES
de permis de louer



67 500 €
de subventions



55 LIVRAISONS
de projets

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du Président.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réserveur d'un contingent de logements**, représentant 20% des logements de l'opération.

Saint-Thibault-des-Vignes : prêt de 17 096 418 € garanti pour l'acquisition de 127 logements sociaux dont 23 réservés à la communauté d'agglomération.

Lagny-sur-Marne : prêt de 24 848 096 € garanti pour l'acquisition de 82 logements sociaux dont 16 réservés à la communauté d'agglomération.

Pomponne : prêt de 1 245 301 € garanti pour l'acquisition de 10 logements sociaux dont 2 réservés à la communauté d'agglomération.

Bussy Saint Georges : prêt de 9 677 000 € garanti pour l'acquisition de 82 logements sociaux dont 16 réservés à la communauté d'agglomération.

LES SUBVENTIONS

- Les dossiers finalisés sont ensuite présentés à la Commission Habitat qui émet un avis. En cas d'avis favorable, le Président peut prendre la décision d'octroi de subventions correspondant. Cette participation peut aller de 2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS (*pas de financement pour les PLS*).

Dampmart : octroi d'une participation financière de 67 500 € au bailleur " Les Foyers de Seine et Marne " pour la réalisation de 15 logements sociaux dont 1 réservé pour la communauté d'agglomération.

LIVRAISONS DE PROJETS

Les Foyers de Seine Et Marne :

- Léo Gausson à Lagny-sur-Marne
7 logements pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Lucien Guillaume à Dampmart
7 logements pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Emmaüs Habitat :

- Zac du Sycomore
32 logements pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Antin Résidences :

- Rue des Tanneurs à Lagny-sur-Marne
5 logements pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Foyer Rémois :

- Liv in Bussy
4 logements pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

f i n s Marne et Gondoire Agglo

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Sandrine Maugalem, Antonin Pimienta, Martin Argyroglo, Thomas Umiastowski, Félix Dumas, Ville de Bussy Saint Georges, Antoine Mercusot, Laurent Descloix, OTMG, Laurent Simon, Theo Guerlet, Frédéric Boutleux, Catherine Allary, Badtastebros.